

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 9 mars 2020 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier, conseiller; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est également présente, la Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Marie-Chantale.

Est absent, le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2020.03.060

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 MARS 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 mars 2020
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020
 3. Adoption de la liste sélective des déboursés
 4. Demande de PIIA 2020-013
 5. Demande de PIIA 2020-014
 6. Demande de PIIA 2020-015
 7. Certificat relatif à la demande de participation à un référendum (règlement 213-2020)
 8. Adoption du règlement 213-2020
 9. Adoption du règlement de 214-2020
 10. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 11. Modifications aux programmes TECQ
 12. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 13. Appel d'offres pour les travaux publics
 14. Offre d'emploi chauffeur-opérateur pour les travaux publics
 15. Embauche pour un emploi d'été 2020
 16. Modification de la résolution 2020.02.050 - Commis de bibliothèque
 17. Création du comité de pilotage pour la démarche MADA
 18. Avril est le mois de la jonquille
 19. Autorisation pour Le grand prix cycliste
- Période de questions
20. Levée de la séance ordinaire du conseil

2020.03.061

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.062

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2020.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
COMBEQ	5429	436.91 \$
A.D.T.P.B.L.	5430	200.00 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	5431	2 843.33 \$
POSTES CANADA	5432	79.84 \$
DISTRIBUTION & SERVICES RG	5433	503.59 \$
COLLÈGE LAURENTIEN	5434	750.00 \$
GARAGE GMD ENR	5435	9 059.67 \$
GROUPE H2O	5436	3 057.22 \$
POSTES CANADA	5437	75.34 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	5438	353.20 \$
ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	5439	385.17 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	5440	269.00 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	5441	26.16 \$
YVON MARINIER INC.	5442	31.04 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	5443	102.57 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNI. DU QC	5444	919.80 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	5445	2 543.65 \$
BMR	5446	103.20 \$
INFOGRAPHIE BORÉALE INC	5447	45.99 \$
GEOTAB INC.	5448	80.48 \$
BUDGET PROPANE	5449	325.34 \$
DOMINIQUE VINCENT ÉLECTRIQUE	5450	300.73 \$
GENEVIÈVE MERCURE	5451	227.08 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	5452	6.98 \$
JUTEAU RUEL INC.	5453	418.22 \$
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	5454	181.86 \$
PÉTROLE PAGÉ	5455	4 041.54 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	5456	102.80 \$
LES PRODUCTIONS FLASH BOUM	5457	167.86 \$
LES PRODUCTIONS MOSAÏCULTURE	5458	236.50 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	5459	90 178.76 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	5460	2 410.04 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	5461	2 771.29 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	5462	124.36 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	1	458.48 \$
LOISIRS LAURENTIDES	2	97.73 \$
	3	156.50 \$
	4	48.00 \$
ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	5	912.91 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	6	9.20 \$

B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	7	5 885.44 \$
BMR	8	228.64 \$
BOURASSA S.	9	130.23 \$
BUDGET PROPANE	10	314.74 \$
L'APOSTROPHE PLUS	11	89.78 \$
CAMION FREIGHTLINER MT-LAURIER	12	437.64 \$
CONTANT INC	13	496.69 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	14	1 776.08 \$
DEBBIE BLYTHE	15	771.91 \$
DISTRIBUTION PIERRE LAVIGNE INC.	16	895.66 \$
DOMINIQUE VINCENT ÉLECTRIQUE	17	300.73 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	18	431.15 \$
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	19	245.28 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	20	62.63 \$
L'INFORMATION DU NORD	21	777.23 \$
LBC CAPITAL	22	1 007.18 \$
CHÈQUE ANNULÉ	23	- \$
CHÈQUE ANNULÉ	24	- \$
PÉTROLE PAGÉ	25	2 784.30 \$
PG SOLUTIONS	26	834.72 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	27	433.91 \$
PORTES DE GARAGE PRO-TECH INC.	28	248.29 \$
RECYC-QUÉBEC	29	517.39 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	30	5 446.21 \$
THIBAULT MARINE INC.	31	173.60 \$
TOILETTES QUÉBEC	32	195.46 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	33	275.86 \$
SERVICES PSANSREGRET	34	1 875.00 \$
Total		151 678.09 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	31 189.08 \$
Services de téléphonie	414.89 \$
Remises salariales fédérales	5 639.59 \$
DAS provincial	13 988.80 \$
RREMQ	7 111.16 \$
Harnois Énergies - Petro-T	368.25 \$
Hydro-Québec	626.81 \$
Frais bancaires	269.93 \$
Annie Gareau	350.00 \$
Linda Viau	120.00 \$
Protectron	110.42 \$
Visa Affaires RBC	480.73 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Total des prélèvements	66 100.94 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.063

4. DEMANDE DE PIIA 2020-013

Demande de permis no. 2020-020 faite par Madame Lyne Montpetit et Monsieur Sylvain Séguin.

Madame Lyne Montpetit
Monsieur Sylvain Séguin
133, descente des Cèdres
Lantier, J0T 1V0
4717-77-9719-0-000-0000
Lot: 6 028 295 du cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 2
	Apport des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 10
	Matérialité et caractéristiques architecturales	22 sur 22
	Aménagement des terrains	4 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	40 sur 46
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	87.0%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	4 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	4 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	12 sur 14
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	85.7%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-013 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2020.03.14 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.064

5. DEMANDE DE PIIA 2020-014

Demande de permis no. 2020-021 faite par Monsieur Pierre Mackay et Madame Francine Thibault.

Monsieur Pierre Mackay
Madame Francine Thibault
326, chemin du Lac-Dufresne
Lantier, J0T 1V0
4818-58-0759-0-000-0000
Lot: 42-7, Rang 11, Canton Doncaster
Zone: 4V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	12 sur 12
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	16 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-014 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.03.15 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.065

6. DEMANDE DE PIIA 2020-015

Demande de permis no. 2020-022 faite par Monsieur François Rouleau et Madame Laurence Verreault-Laprise.

Monsieur François Rouleau
Madame Laurence Verreault-Laprise
101, chemin de la Pension
Lantier, J0T 1V0
4516-12-8287-0-000-0000
Lot: 26-34, Rang 11, Canton Doncaster
Zone: 2V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire	
	Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-015 soit et est acceptée selon la résolution 2020.03.16 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

Certificat de dépôt

7. CERTIFICAT RELATIF À LA DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM (RÈGLEMENT 213-2020)

Je, Benoit Charbonneau directeur général et secrétaire trésorier pour la municipalité de Lantier certifie :

qu'un avis a été publié le 19 février 2020 concernant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum;

que les demandes ont été reçues jusqu'au 27 février 2020;

que le nombre de demande de participation à un référendum est de 0;

Je déclare

que le règlement 213-2020 est réputé avoir été approuvé par les personnes ayant droit de signer une demande de participation à un référendum;

En foi de quoi, j'ai signé à Lanthier, ce 28ième jour du mois de février de l'an 2020.

2020.03.066

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 213-2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 213-2020 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'encadrer les usages liés au cannabis via la création d'une nouvelle zone avec changement.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.067

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE 214-2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 214-2020 modifiant le règlement de construction 156-2014 afin d'autoriser les éléments de fortification pour des usages.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.068

10. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE:

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de

travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.069

11. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES TECQ

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ronald Pilon, appuyé par le conseiller Denis Godmer et résolu :

D'appuyer la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.070

12. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, a versé une compensation de 31 181\$ dollars pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de le conseiller Noël Lanthier , appuyé par la conseillère Carole B. Dussault, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Lanthier informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.071

13. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de faire des demandes sur invitations pour la fourniture de différents granulats et pour la réparation en enrobé bitumineux pour les chemins municipaux.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.072

14. OFFRE D'EMPLOI CHAUFFEUR-OPÉRATEUR POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU de faire une demande de mise en candidature pour combler un poste permanent d'un chauffeur-opérateur pour les travaux publics.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.073

15. EMBAUCHE POUR UN EMPLOI D'ÉTÉ 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'embaucher, Madame Jeanne-Hélène Jugie dans le cadre d'un stage de 15 semaines pour le poste suivant (début 14 mai 2020) :

- titre du poste : Chargé de projet en environnement « Développement de la politique environnementale, inspection des bandes riveraines et GMR »
- salaire horaire : 18.00\$/heure
- nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.074

16. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020.02.050 - COMMIS DE BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de mandater Madame Linda Viau à titre de commis de bibliothèque pour l'année 2020, soit 4 heures/semaine (tous les samedis de 9h00 à 13h00 excepté les fériés) au tarif horaire de 15\$ l'heure.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.075

17. CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA DÉMARCHE MADA

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de nommer les membres du comité qui auront comme mandat d'élaborer et de proposer au conseil municipal le politique municipale aux aînés et son plan d'action :

Membres

- Ronald Pilon : conseiller municipal président du comité et coordonnateur de projet; également point de contact avec les "amis du bazar";
- Carole Bélanger Dussault : conseillère municipale et responsable du volet famille et loisirs;
- Rick Victor : citoyen semi-retraité représentant en particulier la population des aînés anglophones;
- Anne Lauzon : citoyenne semi-retraitee représentant en particulier la population des aînés francophones;
- Martine Labelle: personne ressource du CISSS en regard des aînés et de la famille;
- Marie-Chantale St-Antoine : soutien technique et administratif.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.076

18. AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8% passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteint de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser de liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.03.077

19. AUTORISATION POUR LE GRAND PRIX CYCLISTE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement "Grand Prix Cycliste Ste-Agathe/Le Nordet-St-Donat" organisé par Pascal Bader, promoteur mandaté FQSC puisque les voies de contournement passent sur notre territoire pour le défi du dimanche 31

mai 2020.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2020.03.078

20. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 32

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et sec.-trésorière adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.